



221778 - Très triste parce que son père mène des transactions usurières

question

Je sais que ma question n'a aucun rapport avec le jeûne. Mais je vous supplie d'y répondre car elle me fait penser au suicide. Mon père a acheté une maison depuis quatre ans (c'est la maison où nous vivons actuellement) grâce à un prêt assorti d'intérêts dont il paie encore les tranches. Ensuite, une stupidité injustifiable l'a poussé à acheter une autre maison de la même manière depuis trois ans. Il a emprunté des milliers de livres auprès de ma grande sœur qu'il ne cesse de solliciter pour régler ses dettes. Je n'ai appris ces détails qu'il y a six mois. Depuis lors, je me suis repentie auprès d'Allah et cherche à aider ma sœur dans son effort pour régler les dettes, ce qui nous écrase toutes les deux.

Nous avons réfléchi à une solution permettant de résoudre cette énorme difficulté et avons fini par croire qu'il faut vendre la première maison en plus d'une autre au Pakistan (achetée par mon mère avec son propre argent). Si mon père nous donne son accord, nous allons régler les dettes qui nous bloquent la gorge. Malheureusement, il paraît qu'il ne se soucie guère de notre projet puisqu'il continue d'atermoyer et de nous maltraiter chaque fois que nous évoquons le sujet avec lui. Est-ce que j'encours un quelconque reproche pour avoir agi comme je l'ai fait? Dites-moi ce que je dois faire pour le convaincre de mettre fin à la pratique de l'usure? Ma vie est devenue une source de tourmentes ininterrompues à cause de cette situation.

Il vient d'épouser une nouvelle femme qui, malheureusement, est indifférente (à notre situation). Elle ne lui donne ni conseils ni orientations. Comment pourrait-elle le faire alors qu'elle est une femme qui ne se préoccupe que de la stabilité de sa situation financière, quel qu'en soit le coût! Donnez-moi votre avis.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah



La pratique de l'usure fait partie des plus grands péchés que le musulman doit éviter de commettre. A ce propos, Allah Très-haut dit: Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messenger. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés.

D'après Djaber: Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit celui qui se nourrit de l'usure , celui qui la produit, celui qui l'enregistre et ceux qui l'attestent, en disant qu'ils sont tous pareils. (Rapporté par Mouslim,1598).

Seul celui qui contracte une dette assortie d'intérêt tombe dans le péché. Sa famille n'est concernée que si elle y consent ou l'aide (à obtenir le prêt). Si, en revanche, elle désapprouve son acte et lui conseille d'y renoncer, elle n'encourt aucun péché puisqu'elle n'aurait rien fait d'interdit. A ce propos Allah Très-haut dit: Chacun n'acquiert (le mal) qu'à son détriment: personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et Il vous informera de ce en quoi vous divergez. (Coran,6:164). Il dit encore: Or, personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée (de péchés) appelle à l'aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent. Tu n'avertis en fait, que ceux que craignent leur Seigneur malgré qu'ils ne Le voient pas, et qui accomplissent la prière. Et quiconque se purifie ne se purifie que pour lui-même, et vers Allah est la destination. (Coran,35:18).

Cheikh Abdourrahman as-Saadi (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit: Ses propos , 'personne ne portera le fardeau d'autrui' signifient qu'au jour de la Résurrection chacun sera rétribué en fonction de son œuvre et personne ne supportera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée, c'est -à-dire de péchés et de fautes, sollicite secours auprès de quelqu'un afin qu'il supporte une partie de ses péchés, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent. En effet, on ne pourra pas supporter (les péchés) d'un proche. Extrait de Taysir al-karim ar-rahman fii tafsir kalam al-mannan,p. 687.

Le fait pour vous de sentir la tristesse à cause du péché de votre père est un sentiment louable qui reflète la vivacité de votre cœur et votre crainte d'Allah Très-haut. Cependant quand ce sentiment



en arrive à vous faire penser au suicide, il devient inacceptable parce que débordant, inutile voire nocif. Dès lors, il faut le combattre et s'occuper des bonnes œuvres.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Quant à l'attrition, elle ne fait l'objet d'aucun ordre émis par Allah ou Son messenger. Bien au contraire , Allah l'a interdite à plusieurs endroits, même si elle est en rapport avec une affaire religieuse. C'est dans ce sens que le Très-haut dit: **Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.** (Coran,3:139) et : **Ne t'afflige pas pour eux. Et ne sois pas angoissé à cause de leurs complots.** (Coran,16:127) et : **Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous.** (Coran,9:40) et: **Ne te laisse pas affligé à cause de leurs propos.** (Coran,10:65) et : **afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloriole** (Coran,57:23). Les exemples allant dans ce sens sont nombreux.

C'est parce que l'affliction ne procure aucun avantage et ne repousse aucun préjudice. Elle est donc inutile et tout ce qui est inutile ne peut pas être ordonné par Allah. Le sentiment d'affliction peut s'accompagner de facteurs générateurs de récompense et de louanges. Dans ce cas, elle devient louable pas pour elle-même mais pour ses conséquences. C'est le cas de celui qui éprouve de la tristesse en raison de ce qui frappe sa religion et affecte les musulmans en général. Un tel fidèle croyant sera récompensé pour ce qui anime son cœur en fait d'amour pour le bien et de la haine pour le mal et ce qui en découle.

Quand l'affliction en arrive à affaiblir le cœur et à le détourner des actes ordonnés par Allah et Son Messenger , elle devient inacceptable pour cela, même si elle demeure en elle-même louable, vue sous un autre angle.» Madjmou al-fatawa (10/16-17).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit: «Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a placé l'affliction parmi les choses pour lesquelles on doit solliciter la protection (divine) car elle affaiblit le cœur, entame la détermination et ramollit la volonté. Rien ne plaît à Satan plus que de voir le croyant sous l'emprise de la tristesse. A ce propos, le Très-haut



dit: **La conversation secrète n'est que (l'œuvre) du Diable pour attrister ceux qui ont cru.**
(Coran,58:10).

L'attrition fait partie des maladies du cœur qui l'empêchent de se lanceret poursuivre sa marche avec ardeur. Cependant, ce qui reste louable dans l'attrition réside dans son essence mais dans sa cause, sa source son aboutissement. En effet, le croyant peut s'attrister à cause de sa négligence du service à rendre à son Maître dans le cadre de l'expression de sa servitude comme il peut s'attrister pour s'être impliqué dans la désobéissance (envers Allah) et dans des actes qui lui font perdre du temps. Le sentiment traduit dans ces cas la validité de la foi qui anime son cœur et le fait vivre puisque la douleur que le sentiment imprime à son cœur luiinspire la tristesse. Si son cœur était mort, il n'aurait pas ressenti ni tristesse ni douleur car un mort ne ressent point une blessure. Plus le cœur est rempli de vivacité, plus profond y est ce sentiment de douleur. Mais le seul sentiment de tristesse ne lui apporte rien. Au contraire, il l'affaiblit, comme on l'a déjà dit. Ce qui lui profitec'est de reprendre la marche avec acharnement et de redoubler d'effort.» Tariq al-hidjratayn (2/607-608).

Deuxièmement, la tristesse que vous éprouvez au point de penser à vous suicider n'a rien de sage. Une personne raisonnable ne saurait commettre un énorme péché pour exprimer sa tristesse d'avoir vu un autre commettreun péché. Le suicide n'est pas une mince affaire.

D'après Abou Hourayrah, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque se tue en se précipitant du haut d'une montagne ira en enfer où il continuera de dégringoler éternellement. Quiconque se tueen absorbant un poison tiendra celui-ci en sa main et continuera de s'en gaver en enfer éternellement. Quiconque se donne la mort à l'aide d'une lame, gardera celle-ci en sa main pour la plonger dans son ventre éternellement.** (Rapporté par al-Bokhari,5778) et par Mouslim,109).

Cher frère, vous avez surtout le devoir de savoir que vos soucis et tristesse sont dus aux dettes et péchés de votre père car si vous les supportez pour complaire à Allah Très-haut et recevoir Sa récompense et si vous vous empressez à réformer ce que vous pouvez réformer, vous serez , peut-être , parmi ceux qui bénéficieront du pardon.



D'après Abou Said al-Khoudri et Abou Hourayra, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Chaque fois que le musulman est atteint de la fatigue, de l'épuisement, du chagrin , de la tristesse, d'un trouble et d'une nuisance , fût-ce la pique d'une épine, Allah en fera le moyen d'expier ses faux pas.** (Rapporté par al-Bokhari,5642 et par Mouslim,2573).

Vous pourrez avoir la chance de rencontrer Allah Très-haut exempt de fautes. D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui): **Les épreuves ne cessent de s'abattre sur les croyants et les croyantes et affectent leurs personnes, leurs enfants et leurs biens au point qu'ils soient exempts de fautes quant ils rencontreront Allah.** (Rapporté par at-Tirmidhi,2399 et qualifié par lui de bon et authentique et jugé authentique par al-Albani dans silsilatoul ahaadith as-sahiha (2280)

Vous devez invoquer Allah Très-haut fréquemment et avec sincérité, en particulier pendant les heures d'exaucement comme le dernier tiers de la nuit et au cours de la prosternation. Efforcez vous à vous débarrasser du désespoir. Soyez optimiste et sùre qu'Allah est Omnipotent et Miséricordieux envers Ses créatures car vous ne savez pas quand le soulagement viendra.

Allah Très-haut nous relate le conseil que Jacob (ps) prodigua à ses enfants en ces termes: **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah.**

Cheikh Abderrahmane as-Saadi (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah** En effet, l'espérance pousse le fidèle à redoubler d'effort pour atteindre ce qu'il espère. Le désespoir l'alourdit et le ralentit. Ce qui mérite mieux de faire l'objet de l'espérance chez les fidèles, ce sont la grâce d'Allah, Sa bienfaisance, Son infinie miséricorde. **Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah** En effet, leur mécréance leur fait exclure Sa miséricorde. Celle-ci est en réalité éloignée d'eux. Ne cherchez pas à leur ressembler. Ceci indique que l'espérance nourrie par le fidèle envers l'infinie miséricorde d'Allah est à la mesure de sa foi.» Extrait de Taysir al-karim ar-rahman fii tafsiri kalamil Mannan, p.404.

Cher frère, disons pour nous résumer que vous n'encourez aucun reproche aussi long temps que



vous condamnerez les actes de votre père et lui donnerez des conseils. Bien au contraire, Allah vous récompensera pour les conseils que vous lui prodiguez. Cependant, faites de votre mieux pour accomplir des bonnes œuvres. Ne vous laissez pas emporter par la tristesse car celle-ci ouvre la voie à Satan et entraîne le désespoir de la miséricorde d'Allah Très-haut et l'abandon des bons actes à faire avec empressement. Continuez à donner des conseils à votre père et à invoquez Allah en sa faveur avec ardeur.

Nous demandons à Allah Très-haut d'effacer vos soucis et de dissiper votre chagrin et de bien guider votre père.

Allah le sait mieux.